

SPPPY – Commission environnement-santé

Relevé de décisions

21 février 2019 – 9h30

Unité Départementale Isère DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Participants :

- Corinne CASTEL, Agence Régionale de Santé DD38
- Jacqueline COLLARD, Association Sera
- Yves FRANCOIS, Chambre d'Agriculture de l'Isère
- Camille LOUSTALOT-FOREST, SPPPY
- Chantal GEHIN, FRAPNA
- Bernard LE RISBE, Association des Maires de l'Isère
- Odile SENNERET, Ville de Meylan
- Pierre-Louis SERRERO, LAHGGLO
- Dominique TATUR, LAHGGLO
- Corinne THIEVENT, SPPPY
- Pauline VINAY, Ville de Grenoble

Excusés :

- Françoise BOUSSON, Conseil de développement du Grésivaudan
- William MEUNIER, Grenoble-Alpes Métropole
- Camille RIEUX, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Ordre du jour :

- Point sur l'avancée de la fiche-action 18 du PRSE 3
- Finalisation de la lettre n°3
- Actions à venir et questions diverses

1 – Pilotage et avancée de la fiche-action 18 du PRSE 3

Le SPPPY a été désigné pilote de la fiche action 18 du 3^e plan régional santé environnement (signé en avril 2018), intitulée : « Favoriser l'implication de la population dans les décisions relatives à la santé environnement ». Cette fiche se divise en quatre mesures : la constitution d'un réseau d'acteurs locaux, la création d'une plateforme collaborative, la mise à disposition d'outils permettant de favoriser l'implication citoyenne et enfin la conduite d'une réflexion permettant d'impliquer les citoyens le plus en amont possible dans le fonctionnement et l'évaluation du PRSE3. Les réflexions portent pour l'instant principalement sur la mesure 2, c'est-à-dire la mise en place de la plateforme.

C. LOUSTALOT et C. THIEVENT font le point sur les différentes avancées depuis la réunion du 15 janvier 2019 :

- suite à la décision de travailler de concert avec le Pôle ESE (GRAINE et IREPS) et la première réunion du 7 janvier 2019, le cahier des charges de la plateforme a été finalisé et validé par les membres de la commission. Il a été envoyé au prestataire du Pôle ESE, le collectif lyonnais TADAA, en prévision d'une première réunion de travail organisée le 7 février 2019. TADAA y a présenté les différentes possibilités techniques de rapprochement des plateformes : un consensus semble apparaître pour une solution privilégiant un back office commun, et des sites « visiteurs » distincts (avec des contenus communs). Une prochaine réunion est prévue avec le Pôle ESE début mars pour valider cette orientation. Quoi qu'il en soit, C. THIEVENT et C. LOUSTALOT sont très satisfaites du prestataire, qui semble totalement adapté aux besoins du SPPPY sur ce projet. La commission est d'accord pour continuer à travailler avec le Pôle ESE et TADAA, et suggère de travailler également plus étroitement avec l'ORS, également porteur d'une fiche action du PRSE.
- Une réunion a également été organisée avec le COTECH du PRSE (DREAL et ARS « siège », Assistance à maîtrise d'ouvrage) fin janvier 2019. Suite à un changement d'interlocuteur DREAL sur le thème santé environnement et à un manque de communication, le COTECH ne disposait que de peu d'informations sur l'avancement de la fiche 18, et a donc été surpris de découvrir le cahier des charges. Il semble également nécessaire de donner à la gouvernance du projet une dimension régionale, pour s'inscrire au mieux dans le PRSE 3. Trois points ont donc émergé de cette réunion :
 - pour favoriser la communication, la DREAL (PRICAE) a désigné un référent sur la thématique santé environnement qui suivra régulièrement l'avancement des travaux de la fiche 18. Il s'agit de Mme Dominique BAURES ;
 - une gouvernance régionale va être instituée : son périmètre sera déterminé par le COTECH mi-mars 2019. Les membres de la commission sont tout à fait d'accord pour participer aux futures instances mises en place ;
 - avant de finaliser la création de la plateforme avec TADAA, C. LOUSTALOT va réaliser quelques entretiens avec des collectivités (dans l'agglomération grenobloise et au-delà)

pour s'assurer de la pertinence du projet et le comparer aux attentes des collectivités. Un premier point téléphonique a été organisé avec W. MEUNIER (Grenoble-Alpes Métropole) début février. O. SENNERET (Ville de Meylan) et P. VINAY (Ville de Grenoble) sont également d'accord pour donner leur avis sur le cahier des charges. Des collectivités plus éloignées (Lyon, Valence, Villeurbanne, Métropole de Lyon) ont également été approchées pour donner leur avis. Les membres de la commission suggèrent de contacter également des collectivités auvergnates, ou le CESER, qui pourrait être intéressé par le projet (J. COLLARD (SERA) et P-L. SERERO (LAHGGLO) feront passer prochainement le nom de leurs interlocuteurs).

Les prochaines étapes sont donc les suivantes :

- fin février / début mars 2019 : poursuite des entretiens auprès des collectivités, et choix du scénario de collaboration avec le Pôle ESE. C. LOUSTALOT participe également aux Rencontres nationales de la participation, organisées du 11 au 13 mars à Grenoble.
- À partir de mi-mars 2019 : validation et constitution de la gouvernance régionale par le COTECH du PRSE, et lancement des travaux avec TADAA.

2 – Préparation de la lettre n°3

L'ensemble des corrections demandées sur la lettre n°3 lors de la réunion de janvier 2019 ont été effectuées par les différents rédacteurs des articles, et le graphiste a mis en page le document projet. L'éditorial a été rédigé par M. BOGEY, directeur de la délégation départementale de l'Isère de l'Agence régionale de santé.

La commission a quelques dernières remarques, notamment sur certaines photographies qui ne semblent pas adaptées au texte (c'est le cas de celle accompagnant l'article de la Chambre d'agriculture) ou trop sensibles (c'est le cas de celle de la ville de Grenoble). Ces deux photographies seront donc remplacées. Les membres se questionnent également sur la pertinence de la suggestion de lecture « Nourrissez votre cerveau » : après une explication de D. TATUR, l'article est conservé.

Les dernières modifications seront donc demandées au graphiste, puis la lettre sera prête à être imprimée et diffusée par mail et par courrier. Des exemplaires seront notamment distribués lors de la Biennale des villes en transition et du séminaire santé-environnement organisé par la ville de Grenoble.

3 – Actions à venir et sujets divers

Suite à une présentation des travaux du SPPPI PACA en matière de santé-environnement, C. THIEVENT propose à la commission d'organiser au mois de mai / juin 2019 une conférence sur les effets cocktails et/ou les perturbateurs endocriniens. Le SPPPI PACA organise en effet des conférences de ce type depuis plusieurs années, avec des interlocuteurs reconnus (EHESP, DGPR, Réseau Environnement santé, INSERM, etc.)

Les membres de la commission sont convaincus de l'intérêt d'une telle conférence, et sont tout à fait volontaires pour y participer et aider à son organisation. Après discussion, il semble plus opportun de limiter cet événement aux membres du SPPPY et de ses différents collèges, et de ne pas ouvrir la conférence au grand public. Cela pourra évoluer pour une seconde édition suite aux retours de ce premier événement.

P. VINAY évoque par la suite le séminaire santé-environnement organisé le 15 mars prochain par la ville de Grenoble : il aura lieu au Palais des sports, et l'ensemble des membres de la commission y sont conviés. Il s'articulera en deux temps : présentation de cinq projets sur lesquels travaille la ville, puis organisation de différents ateliers (perturbateurs endocriniens, bruit, aménagement).

D. TATUR et P-L. SERERO expliquent qu'ils ont sollicité l'ORS Auvergne-Rhône-Alpes pour une présentation de l'avancement de l'action 1 du PRSE. Cette réunion aura lieu le 2 avril 2019.

C. THIEVENT informe les participants que la prochaine Conférence régionale santé environnement aura lieu le 11 juin 2019, à la Préfecture de région. Elle fait également le point sur le calendrier des réunions liées à l'étude de zone du sud-grenoblois : Comité de pilotage le 5 avril, et réunion publique le 16 mai 2019.

Enfin, J. COLLARD fait part au groupe de son inquiétude quant au déploiement de la 5G sur Grenoble.

La prochaine réunion de la commission environnement santé aura lieu le 12 avril 2019, 9h30 DREAL UDI. Attention, l'UDI aura déménagé dans les locaux de la DDT 38, 17 boulevard Joseph Vallier, Grenoble.